



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GASSIN

Par arrêté n°16/2023 du 06/09/2023, Mme le Maire de Gassin a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une **enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Gassin du lundi 2 octobre 2023 à 8h30 au vendredi 3 novembre 2023 à 17h00.**

La procédure de révision générale du PLU a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 13/06/2019, délibération qui décline notamment les objectifs à atteindre. Cette procédure concerne l'ensemble du territoire et est soumise à évaluation environnementale.

La Commune de Gassin est responsable de la procédure de révision générale des PLU. Elle est représentée par son Maire, Anne-Marie WANIART. **Le siège administratif est situé à l'Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83580 Gassin.**

Philippe GONZALEZ a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Denis RIFFARD, magistrat délégué aux enquêtes publiques du Tribunal Administratif de Toulon le 18/07/2023 (dossier n°E23000030/83) pour conduire l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique unique ainsi qu'un registre des observations à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire-Enquêteur, **seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 02/10/2023 à 8h30 au vendredi 03/11/2023 à 17h00, en mairie de Gassin**, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture (**du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00**). Un poste informatique sera mis à disposition du public en mairie. Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site **<https://www.mairie-gassin.fr/>**

Chacun pourra ainsi prendre connaissance des différents éléments du dossier et consigner éventuellement ses observations : **Sur le registre d'enquête publique**, ou en les adressant **par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur**, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83580 Gassin ou en les adressant par voie électronique à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur à l'adresse : **enquetepublique@mairie-gassin.fr**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Gassin.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Gassin pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes : **Lundi 02/10/2023 de 8h30 à 12h30 ; Mardi 10/10/2023 de 14h00 à 17h00 ; Jeudi 19/10/2023 de 8h30 à 12h30 ; Mercredi 25/10/2023 de 14h00 à 17h00 ; Vendredi 03/11/2023 de 14h00 à 17h00.**

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet de révision générale du PLU et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Mme le maire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra au Maire de Gassin le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet du Var et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de Gassin et sur le site Internet <https://www.mairie-gassin.fr/> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation. Le contrôle de légalité de M le Préfet sur le projet de révision générale du PLU approuvé s'exercera dans les deux mois.